

Actualité et finance

ACTUALITE

Europe - La réforme de l'audit se précise

L'avant-projet de réforme de l'audit en Europe contient plusieurs mesures qui suscitent des réactions controversées parmi les professionnels français.

Lancée via la publication d'un Livre vert par Michel Barnier le 13 octobre 2010, la réflexion sur une nouvelle réglementation de l'audit en Europe a donné lieu à tant de débats depuis un an que les professionnels espéraient que Bruxelles renoncerait à ses idées les plus «extrémistes». Las ! On les retrouve toutes dans l'avant-projet de réforme révélé récemment par la presse britannique. «Nous avons le sentiment que la discussion tourne court dès lors qu'on ne semble pas entendre nos observations, confie Gilles Hengoat, associé de Grant Thornton et vice-président du département marchés financiers de la Compagnie des commissaires aux comptes. Nous retrouvons les mêmes propositions que dans le Livre vert publié il y a plus d'un an et largement débattues depuis.» Certains finissent par voir dans cette obstination une stratégie de négociation. Bruxelles avancerait un texte exigeant pour se laisser le loisir d'abandonner certaines dispositions. «Peut-être mais il est évident que tout ne sera pas abandonné» analyse, un brin pessimiste, Michel Léger, président de BDO France. Comme d'habitude, la profession a du mal à se prononcer d'une voix unique dès lors que la réforme n'a pas les mêmes enjeux pour tous. Ainsi, les Big Four, visés directement par le projet à la fois en tant que détenteurs d'un monopole sur les grands comptes et en raison de leur modèle pluridisciplinaire, sont très réservés à l'égard de la réforme. Les autres cabinets sont plus enclins à appuyer la démarche de Michel Barnier, en particulier dans son ambition de déconcentrer le marché. Parmi les points les plus discutés figure la création de cabinets d'audit pur. Tous les cabinets qui auditent des entités d'intérêt public ou EIP (sociétés cotées, banques, assurances, etc.) et réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 1,5 milliard en Europe seraient tenus d'abandonner leur activité de conseil pour se cantonner à l'audit. «En clair, il s'agit de provoquer le démantèlement des grands réseaux, analyse un professionnel de la place. De fait, si une

telle réforme était adoptée, les Big Four pourraient décider d'arrêter l'audit pour se concentrer sur le conseil, plus rentable, ou bien poursuivre l'audit auprès des petites entreprises et conseiller les grandes.»

Une rotation tous les 9 ans

Autre disposition dénoncée, la rotation des firmes tous les 9 ans, destinée à éviter une trop grande proximité entre contrôleur et contrôlé, en lieu et place de l'actuelle rotation des associés. «Si cette mesure venait à être adoptée, elle remettrait en cause la durée du mandat en France qui est de

en revanche voit la chose plutôt d'un bon œil. «Il y a des bonnes choses dans ce projet, par exemple la création d'un rapport du commissaire aux comptes très nourri au comité d'audit et à la présidence et celle d'un rapport à l'assemblée beaucoup plus complet que celui que nous rédigeons actuellement, ou encore la généralisation du joint audit, analyse Michel Léger. Le problème, c'est qu'on a le sentiment qu'il s'agit d'une juxtaposition de mesures dont on n'a pas exploré toutes les conséquences, notamment dans leur articulation.» Défenseurs plus ou moins enthousiastes du



Gilles Hengoat, associé, Grant Thornton et vice-président du département marchés financiers, Compagnie des commissaires aux comptes

«Nous retrouvons les mêmes propositions que dans le Livre vert publié il y a plus d'un an et largement débattues depuis.»

6 ans, estime Gilles Hengoat. Surtout, 9 ans est une durée trop courte. On peut comprendre que la Commission s'émeuve que dans certains pays les cabinets restent en place durant cinquante ans, sans qu'il soit d'ailleurs démontré que cela pose un problème d'indépendance, mais il ne faut pas sombrer dans l'excès inverse.» Troisième mesure qui ne fait pas l'unanimité, l'instauration d'un joint audit, ou cocommissariat aux comptes, semblable à celui pratiqué en France, étant précisé que l'un des deux cabinets devra obligatoirement être un cabinet n'appartenant pas aux Big Four. Ces derniers n'y sont évidemment pas favorables, les autres cabinets

projet et opposant acharnés se rejoignent sur ce constat. «La création de cabinets d'audit pur, ajoutée à la rotation automatique tous les neuf ans et au joint audit, vont aboutir par leurs effets conjugués à paralyser totalement le marché. C'est le contraire de l'objectif recherché par la commission» commente l'associé d'un Big Four. Pour l'instant, il ne s'agit que d'un projet non officiel. Le vrai texte est attendu début novembre. Compte tenu de la lenteur du processus législatif européen, aucune réforme ne sortira avant 2013. De fait, les professionnels espèrent encore pouvoir «ramener Bruxelles à la raison». ■

Olivia Dufour